Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 43 (1955)

Heft: 831

Artikel: Le rôle des femmes universitaires dans un monde qui change : association suisse des femmes universitaires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268566

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un film au bénéfice de la

Chaîne des Mères

La Chaîne des mères, que nous avions recommandée à nos lectrices à plus d'une reprise, se propose comme but, on s'en souvient : d'apporter une aide matérielle et morale en participant à la reconstruction de foyers dévastés par la guerre. Elle groupe des mères, non seulement pour cette action d'entraide, non seulement en soutenant des actions ou des institutions qui viennent au secours des enfants, mais en créant un climat de paix susceptible d'éviter le retour des drames de guerre.

Afin de recueillir des fonds qui lui sont nécessaires, ainsi qu'au « Village de l'Espérance », la Chaîne des mères organise, le 20 novembre, à 10 h. du matin, au Cinéma Rialto (place Cornavin), une séance cinématographique ou sera présenté :

LA PORTE DE L'ENFER

Film japonais en Eastmancolor
Grand prix du Festival de Cannes
Prix des places : fr. 2,50 et 3,—

Femmes dans les commissions

Les femmes sont relativement nombreuses dans la commission d'experts qui vient d'être désignée pour étudier un projet d'assurance-invalidité.

Sur 43 membres, la commission compte 6 femmes : Mlles Elisabeth Nägeli (Winterthour), Francine Krebs (Neuchâtel), Emma Steiger (Zurich), qui représentent l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mmes Lina Beck-Meyenberg (Sursee), Lotti Ruckstuhl (Wil, St-Gall), qui représentent la Ligue suisse des femmes catholiques, Mlle Marie Meyer (Zurich), déléguée de « Pro Infirmis ».

Ecole Lémania
LAUSANNE
Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans

(suite de la page 1)

encore proposée à la ratification.

La Convention sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, convention émanant du BIT, a été soumise au Conseil fédéral, puisqu'il est membre de cette institution ; mais il n'a pas voulu signer, déclarant, dit Mme Bugnion, n'être pas en mesure « d'établir l'égalité de salaire » en Suisse, comme le prescrivait un des articles.

La Convention contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, n'a pas non plus été ratifiée par nos autorités, quoique notre pays ait été à l'avant-garde autrefois, en ce domaine ; mais M. de Félice, secrétaire général de la Fédération abolitionniste, est assez optimiste. Il pense que lorsque certaines retouches, actuellement à l'étude, de quelques articles de notre Code pénal, auront été faites, la ratification sera rapidement obtenue.

La Suisse marque-t-elle le pas ? Reste-t-elle en marge de l'évolution moderne des autres pays, parce qu'elle n'est pas membre des Nations Unies ? Sans doute. Mais la pression morale qu'exercent ces dernières sur notre opinion publique, est très forte ; elle s'exerce aussi par les groupements privés, dont plusieurs sont affiliés aux organisations internationales représentées auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Profitons de la présence parmi nous de ces organes internationaux pour persuader l'électeur suisse ; profitons, en mars prochain, de la session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra à Genève, et espérons que les citoyens de notre pays se convertiront aux réformes civiques, préconisées par l'ONU, d'aussi bon cœur qu'ils collaborent à ses entreprises humanitaires, telles que le secours à l'enfance ou aux réfugiés.

Professeur Charles Knapp

Hommage neuchâtelois

Après la mort tragique, en montagne, du Dr Bersot, puis du professeur Maurice Neeser, un fidèle ami de notre cause, décédé subitement aussi, le Suffrage féminin neuchâtelois vien de faire une nouvelle perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur de Droit civil à l'Université de Neuchâtel ; il vient d'être emporté en pleine activité, après quelques jours de souffrances.

Les avis du professeur Knapp, fort érudit dans sa branche d'enseignement, étaient très écoutés dans les commissions nationales et même internationales dont il faisait partie.

Quelle aubaine, dans ces conditions, de le savoir entièrement dévoué à la cause du suffrage féminin.

Lors de la campagne de 1948 — octroi du vote communal aux femmes — il se dépensa sans compter au sein du comité de patronage et en tant que conférencier, toujours sur la brèche.

Après notre échec, il resta fidèle à la cause et le prouva lors de la votation fédérale sur la nationalité de la femme mariée, en 1953.

Il faisait partie de la commission fédérale chargée d'étudier la question et avait pris contact, à La Chaux-de-Fonds, avec le comité cantonal du S.F., qui avait établi un mémoire détaillé ; il collabora aussi, en vue de ces votations, avec Me Denise Berthoud, actuellement présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Il put donc présenter à la commission fédérale les vœux des femmes de son canton et les défendre publiquement dans des conférences préparatoires à la votation qui, on se le rappelle, aboutit à la satisfaction des femmes après 40 ans d'efforts inlassables.

Les suffragistes neuchâteloises gardent un souvenir ému à cet homme aimable, au grand cœur, d'un abord simple, gai et modeste.

A sa femme, à ses enfants, nous présentons l'expression de notre profonde sympathie.

Cl. W.

Hommage suisse

Les féministes suisses viennent de faire une très grande perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur à la Faculté de droit de Neuchâtel, décédé subitement le 9 octobre à l'âge de 53 ans seulement. M. Knapp était en effet un de ces féministes qui ont le sens inné de l'égalité et qui l'admettent sans discussion. Il était, en outre, un féministe souriant et très serviable, prêt à se dépenser sans compter pour aider aux femmes à faire triompher leur cause.

Nous l'avions rencontré d'abord en 1948, au cours de la campagne de propagande pour la votation neuchâteloise sur le suffrage féminin. Appelée à parler dans des conférences publiques le même soir que lui, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, nous avions pu nous rendre compte du soutien qu'il apportait aux femmes de son canton.

Mais c'est surtout lors de l'élaboration de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse que nous avons pu apprécier son aide. Il était membre de la Commission fédérale d'experts chargée d'élaborer le projet de loi, et il nous a constamment soutenues dans nos revendications. Il était naturellement partisan de l'égalité absolue des époux au point de vue de leur nationalité. Mais, lorsque l'opposition de la majorité de la commission a montré que nous n'arriverions pas à obtenir cette égalité, il a cherché avec nous à sauver tout ce qui était possible du principe et à obtenir, au moins pratiquement, une amélioration à la situation des femmes mariées avec un étranger : droit de conserver sa nationalité par déclaration, conditions de réintégration plus souples, possibilités pour la femme de transmettre dans certains cas sa nationalité suisse à ses enfants, et autres points de détail encore. Juriste très apprécié et très écouté par ses collègues de Suisse allemande, son appui nous a été très précieux, et les femmes qui bénéficient aujourd'hui de cette loi ne se doutent pas de ce qu'elles lui doivent...

Il était en train de préparer un commentaire du Code civil suisse qui devait être son œuvre maîtresse, et il y travaillait depuis longtemps. Cet ouvrage, annoncé par les Editions La Baconnière, n'a pas encore paru, mais nous espérons que la publication en est assez avancée pour qu'il puisse paraître encore. M. Knapp nous en avait parlé et il nous avait demandé de lui indiquer les critiques que nous faisions au régime matrimonial suisse et à la condition juridique de la femme mariée, car il voulait les étudier dans son commentaire. Là encore son esprit féministe et ouvert devait être utile à notre cause.

C'est en songeant à tout l'appui que cet homme de 53 ans aurait pu encore nous apporter dans sa carrière de juriste et d'écrivain, si brutalement interrompue, que nous pouvons mesurer la perte irréparable que nous avons faite. Nous ne pouvons qu'exprimer au nom des féministes suisses, notre profond chagrin, mais nous tenons à dire ici toute la reconnaissance que nous lui devons et à rendre hommage à sa mémoire.

Antoinette Quinche, av.

LA PEINE DES FEMMES

Dr HENRI FLOURNOY

En mai dernier est décédé le Dr Henri Flournoy, professeur chargé de cours à l'Université de Genève, médecin psychologue et psychiatre.

Ayant derrière lui une longue carrière, il était, depuis douze ans, expert neuro-psychiatre (suppléant du professeur Naville) pour les autorisations d'interruption de grossesse. C'est à ce sujet qu'il soutint pendant ses dernières années, avec des collègues, des ecclésiastiques, des juristes, de graves polémiques se rapportant à l'application de l'article 120 du Code pénal (entré en vigueur en 1942). Cet article condamne l'avortement, mais il le déclare non punissable, lorsqu'il est pratiqué, avec autorisation médicale, en vue d'écarter un danger impossible à détourner autrement et menaçant la vie de la mère ou menaçant sérieusement sa santé d'une atteinte grave et permanente.

En janvier 1954, les autorités genevoises n'ont pas confirmé le Dr Flournoy dans ses fonctions d'expert, trouvant qu'il avait interprété l'art. 120 d'une façon trop extensive. En fait, le psychologue jugeait, dans certains cas, la menace d'atteinte sérieuse à la santé assez grave pour autoriser une intervention ; d'autre part, les autorités jugeaient le nombre des avortements légaux trop grand. Il fallait le réduire et c'est à cette question des indications neuro-psychiatriques qu'on s'est attaqué, puisqu'en ce domaine, il peut toujours y avoir des contestations.

On sait pourtant que la santé peut être gravement atteinte par un choc moral, par un état d'angoisse. Toute la médecine psycho-somatique, si prônée actuellement, le prouve.

La polémique qui a suivi a mis aux prises les gens qui condamnent l'avortement au nom de leurs principes religieux et les autres. Nous nous abstiendrons de nous engager dans la discussion, mais demandons pourtant si les gens qui condamnent sont au courant des circonstances dans lesquelles se débat telle ou telle malheureuse ?...

Le Dr Flournoy, au contraire, sentant l'iniquité de tant de situations, s'est penché avec bonté sur ces détresses et a défendu, aussi longtemps qu'il a pu, une attitude libérale et équitable envers des êtres humains que l'injustice naturelle et sociale oblige à payer seuls pour une erreur commise à deux.

Le Dr Flournoy voyait le danger d'une réglementation draconienne : voici une femme qui s'aperçoit qu'elle est enceinte ; pour diverses raisons, la naissance d'un enfant n'est pas désirable, elle s'affole. Si elle sait que la loi n'est pas inexorable, elle court chez un médecin, elle lui décrit sa situation. Il peut alors la raisonner, lui montrer les choses sous un autre jour, la mettre en contact avec des institutions susceptibles de l'aider, il peut la convaincre, la réconcilier avec l'événement.

Sait-on au contraire qu'on n'a pas d'espoir dans la légalité, la femme fuira la consultation médicale et s'en remettra directement à une faiseuse d'anges. Celle-ci n'essayera ni de raisonner, ni de convaincre, puisque son métier, son intérêt la poussent à intervenir. Et voilà un cas nouveau qu'ignorera la statistique officielle.

La statistique clandestine, en revanche, en sera plus chargée.

Qui donc y trouve son compte ? La morale ? — Certes non.

Ce raisonnement paraît limpide, il n'a pas convaincu les instances compétentes et notre problème demeure. Mais il nous appartient de rendre hommage à un homme courageux qui, sans souci des attaques et des brimades, a demandé, jusqu'au bout, le traitement équitable des femmes dans la peine.

*

MARCELLE BROCHER

Présidente de l'Ass. suisse des sages-femmes

Fin juin nous quittait brusquement une suffragiste jeune encore, une fidèle abonnée de notre journal qui, elle aussi, s'était consacrée à la peine des femmes.

Fille d'un médecin aux idées originales et généreuses, alors qu'elle aurait pu mener une vie facile, sans soucis, elle décida de faire carrière utile.

Ayant eu, dès son enfance, la passion des bébés, elle avait fait ses études de sage-femme infirmière, afin d'avoir l'occasion d'en soigner. C'est dans cette profession qu'elle apprit à connaître le terrible problème des femmes abandonnées avec un enfant qui s'annonce. Elle se consacra à les soigner, à les encourager, dans une maison où elles étaient accueillies, aussi longtemps que sa santé lui permit d'exercer cette lourde profession. Rentrée chez elle, elle n'exerça plus qu'occasionnellement, mais elle défendait la cause des femmes avec vigueur, entrain et bon sens. Elle nous avait offert un feuilleton suffragiste, que nous avons publié dans ce journal avant la consultation féminine de 1952. Ces dernières années, elle avait accepté la charge de présidente de l'Association suisse des sages-femmes afin d'aider à défendre leurs intérêts professionnels.

Peu de temps avant sa mort, elle avait entraîné plus d'une citoyenne de sa commune à assister aux réunions précédant les élections municipales de mai. « La commune nous concerne autant que les hommes, pourquoi ne serions-nous pas présentes, quand on discute les décisions à prendre ? » Et elle allait de l'avant avec droiture et gaieté.

Notre journal a ressenti vivement le départ de cette personnalité dévouée, collaboratrice occasionnelle et soutien ferme et énergique des causes que nous défendons. Que sa famille veuille trouver ici l'expression de nos regrets.

LE JOURNAL EST EN VENTE à Genève :
A la **Librairie Payot,** au Molard
et à la **Librairie Jullien,** au Bourg-de-Four.

Association suisse des femmes universitaires

Le rôle des femmes universitaires dans un monde qui change

Par une harmonie singulière, le sujet que devait présenter Mlle Claire Préaux, la conférencière et hôte d'honneur de la section de Genève, où avait lieu la 32me assemblée suisse, inspira en quelque sorte tous ceux et celles qui prirent la parole au cours des diverses manifestations.

Dès le premier contact, à la généreuse réception offerte par les autorités cantonales et municipales, au foyer du Grand Théâtre, M. le Conseiller d'Etat Alfred Borel, souhaita aux déléguées suisses présentes la bienvenue et, spirituellement, exprima l'espoir que le droit aux études supérieures, comme aux professions intellectuelles leur étant acquis, la période du « Sturm und Drang » étant dépassée, les femmes universitaires n'ont plus à lutter pour la défense de leurs intérêts professionnels. Mais dans ses remerciements, Me Denise Berthoud, présidente de l'Alliance et membre du comité central des universitaires suisses, laissa entendre que tel n'est pas encore le cas. Les diplômées des universités, fort reconnaissantes des possibilités actuelles, sont conscientes toutefois de leur responsabilité dans la cité et ont encore des positions à conquérir pour jouer leur rôle.

La soirée, passée à la Galerie Muriset, était placée sous le signe de l'art. Mlle Muriset commenta sa remarquable exposition de gravures suisses. Dans ce domaine artistique, il y a « une école suisse », dont les collectionneurs du monde entier reconnaissent l'existence et la valeur. Saluons cette certitude, démontrée par une spécialiste chevronnée, et songeons aux possibilités qu'elle nous offre pour la future exposition féminine.

Dès le dimanche matin, Mme Henrici, présidente suisse, poussa activement les travaux administratifs. Les déléguées prirent congé avec regret de deux membres sortants du comité central : Mlle Alice Keller (Bâle), Dr phil. I, et Mme Edith Rehsteiner-Reiner (St-Gall), pharmacienne, et élirent, à leur place, Mlle Hedi Altherr (Bâle), ing. chim. ETH, et Mme H. Meyer-Borel (St-Gall), Dr phil. I.

Les rapports d'entraide suscitèrent un vif intérêt. Mme Hegg-Hoffet, qui veille au sort de nos réfugiées universitaires, mandatée par la Fédération internationale (IFUW), décrivit des situations matériellement désolantes, auxquelles nos collègues de tous les pays s'efforcent d'apporter quelque allègement par des dons en espèces et en nature. Vu l'instabilité politique régnante, les réfugiées se sentent angoissées et surtout les intellectuelles, bien plus difficiles à réinstaller que les autres, aussi est-il nécessaire que la Fédération continue à s'occuper d'elles.

Mlle C. Zollikofer donna quelques détails sur l'aide internationale aux étudiants victimes de la guerre et à laquelle l'IFUW participe également.

Après quelques instants de détente passés sur la terrasse du Palais Wilson, en face du lac ensoleillé, l'auditoire, où l'on salue la présence du vice-recteur, de Mme Schreiber-Favre, première présidente suisse, de Mlle M. Schaetzel, fondatrice de la section genevoise, renforcé par de nombreux membres non délégués, se regroupa pour entendre parler du *Rôle des femmes universitaires pour la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle, dans un monde qui change.* Mlle Claire Préaux, professeur à l'Université de Bruxelles, fut présentée par Mme Dr Henrici, quoiqu'elle soit bien connue parmi nous pour ses recherches archéologiques sur le monde antique et par son souci de collaboration internationale. Elle a été l'un des « leader » du séminaire international de l'IFUW au Gurten et à Genève et elle apportait, en quelque sorte, le

VAUD

Groupe libéral

Le groupe des femmes libérales de Lausanne s'est réuni, sous la présidence de Mme B. Grossi, pour préparer son activité de l'hiver. Il a entendu un rapport de Mme Paul Weber, secrétaire-caissière, sur la colonie de cet été ; six garçons venant de Mulhouse et de Strasbourg, le plus jeune ayant six ans, choisis par Pro Juventute, parmi des petits Suisses, ont passé huit semaines à St-Cierges, chez Mme Aebi, et s'en sont bien trouvés, puisqu'ils ont tous engraissé de deux kilos.

Le groupe prévoit des entretiens « à bâtons rompus » où seront discutés des problèmes d'actualité, des questions scolaires, professionnelles, etc. Mme Grossi a donné connaissance des grandes lignes de l'Exposition nationale féminine qui se prépare à Zurich pour 1958, sous l'énergique impulsion de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

S. B.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & Cie**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. **1.90** **Tél. 32 71 15**

BERNE

Jura bernois

Le 25 septembre, 17 associations féminines jurassiennes avaient convié leurs membres à assister, à Bienne, à la 2me Journée jurassienne qui permit d'établir des contacts directs et sympathiques entre les diverses populations de notre petit pays et de faire le point avant l'importante votation pour la collaboration des femmes dans les affaires communales. La journée s'ouvrit par la participation soit à la grand'messe, soit au culte protestant. En fin de matinée, toute la cohorte des représentantes de ces nombreuses organisations jurassiennes et biennoises se réunit au Restaurant Seefels pour entendre, appuyer et applaudir, l'intéressant, suggestif et spirituel exposé de Me Antoinette Quinche, avocate, de Lausanne sur *La femme dans le monde présent.*

Un exposé que Me Antoinette Quinche

Un vaste tour d'horizon précise que 140 millions de femmes possèdent les droits politiques. En Europe tous les pays l'ont octroyé, la Suède en tête dès 1862. Seule la Suisse hésite, tergiverse et refuse. Pourtant les preuves sont faites. Le droit de vote n'a nullement changé le caractère particulier de la femme, il n'a aucunement gêné ou transformé les partis politiques. Il a accentué la stabilité de l'Etat, car la femme en général se refuse à se lancer dans les expériences dangereuses des extrémistes. Il n'y a aujourd'hui absolument rien de révolutionnaire à demander certains droits à la plus vieille démocratie du monde. C'est la démocratie même qui justifie le vote féminin.

La situation de la femme au sein de sa famille a changé. 44 % des femmes suisses sont seules. Presque la moitié doivent gagner leur vie au dehors. Par force, la femme est mêlée à la vie publique, économique. Elle doit subir les lois qui régissent son travail. Il serait juste qu'elle puisse contribuer à les établir aussi.

L'influence de la femme sera apaisante, elle contribuera à l'établissement de la paix dans le monde.

L'éminente conférencière énuméra les objections que l'on oppose généralement à la requête des femmes, mais les réfuta avec beaucoup de tact et d'esprit.

Elle fut chaudement remerciée par Mlle R. Eguet de La Neuveville, qui présida la séance du matin.

Nos suffragistes à l'œuvre

La position de la femme dans le droit public en Suisse

Exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 *(suite)*

Liberté d'industrie et de commerce

La liberté d'industrie et de commerce est garantie par la Constitution à l'art. 31, garantie qui comprend un minimum de liberté vis-à-vis des restrictions nécessaires de l'Etat ; c'est une protection de l'activité privée, du choix et de l'exercice de toutes les professions ou métiers dans toute la Suisse. Ce droit est le même pour les hommes et les femmes. L'épouse peut aussi jouir de cette liberté, mais seulement avec le consentement exprès ou tacite du mari. Si celui-ci refuse, la femme peut être autorisée par le juge à exercer une profession ou une industrie lorsqu'elle établit que cette mesure est commandée par l'intérêt de l'union conjugale ou de la famille. Si la femme mariée n'obtient pas le consentement du mari ou l'autorisation du juge, elle ne peut, suivant la jurisprudence du Tribunal fédéral, se réclamer de l'art. 31. Si pour exercer une profession ou un métier il faut être en possession d'une patente ou d'un permis, cet exercice doit être accordé aux femmes aussi, du moment qu'elles présentent les diplômes requis. Il en est ainsi pour les professions scientifiques, comme la médecine et la profession d'avocat, considérée aujourd'hui comme une profession définie par l'art. 31, et non plus comme autrefois profession à caractère officiel, professions celles-ci pour lesquelles l'Etat seul décide de l'admissibilité.

Sur le droit de cité de la femme suisse nous ne croyons pas qu'il soit opportun d'allonger, parce que nous connaissons tous très bien la nouvelle loi entrée en vigueur le 1er janvier 1953, loi qui a été le couronnement de l'immense fatigue des sociétés féminines suisses auxquelles chaque femme doit être reconnaissante. *(à suivre)* *P. Molo-Rolandi*

Conférence des présidentes à La Neuveville

Le 2 octobre, les présidentes des sections suffragistes suisses se sont réunies, à La Neuveville, pour leur conférence régulière qui, cette fois-ci, était élargie ; certaines déléguées, venues à Lugano, étaient admises à y assister.

La séance était présidée par Mlle R. Eguet, présidente de la section du Jura bernois. Elle se déroulait dans une confortable salle de cinéma attenante à la poste. Pendant l'entracte de la séance administrative, les autorités de La Neuveville avaient préparé une surprise dans le hall : des jeunes filles, revêtues du gracieux costume de l'endroit — on sait que c'est un lieu plein d'histoire, dont témoignent de nombreux édifices anciens — offraient de superbes raisins du vignoble.

BAECHLER
teinturiers - nettoient tout
et ne sont pas chers du tout

Toutes les assistantes sont reconnaissantes à la municipalité de son aimable geste.

Après un excellent repas à l'Hostellerie J.-J. Rousseau, sur ces « rives du lac de Bienne », si poétiquement chantées par le grand écrivain, on se rassembla à nouveau pour écouter Mme Dr Steiner-Rost, chargée de commenter le *Rapport du professeur Kägi.* Elle le fit avec clarté et pertinence. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons, rapport en main. Il établit, avec démonstrations à l'appui, que la revendications féministe est légale et l'octroi des droits politiques aux femmes devrait aller de soi.

Puis Mlle Wavre parla des *Nouveaux moyens de propagande* dont on use de nos jours, pour persuader le public. Elle montra que les suffragistes doivent connaître ces moyens, basés sur les découvertes psychologiques : elles atteindraient mieux leur objectif et elles ne dépenseraient pas de l'argent sans effet utile.

Merci à la section de La Neuveville pour son accueil et l'organisation réussie de cette journée.

Le repas officiel

Au cours du fort bon repas qui suivit le bel exposé de Me Quinche, les amitiés de se renouer, les liens de se mieux tisser. « La Chanson Jurassienne » de Delémont donna un petit concert charmant et fort goûté.

Une ancienne députée au Parlement espagnol apporta un message de sympathie et d'encouragement. M. le curé Jeannerat, de Bienne, expliqua avec chaleur pourquoi il soutient les efforts des femmes jurassiennes. Il faut accorder à la femme la possibilité d'apporter à la société le bon qu'elle porte en elle ; il y a toujours dans la commune des problèmes qui la concernent plus particulièrement.

Mme Choisy, de Genève, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, fit part des vœux de toutes les compagnes du pays pour l'heureux aboutissement de la campagne en vue.

Et M. le pasteur Gétaz d'affirmer : Votre cause est juste parce que bonne. Vous irez voter avec votre cœur et votre âme et vous serez écoutées !

La parole est aux représentants des partis

L'après-midi débutait bien. M. Bindit, préfet de Moutier, présenta les orateurs attendus. C'étaient quatre représentants des partis historiques, dont trois députés qui dirent avec clarté, amabilité, voire regret parfois « Où en sommes-nous dans le canton de Berne ? ».

M. Fl. Imer, juge à la Cour suprême, brossa un tableau très suggestif de la position juridique de la femme, et ce qui fut tenté jusqu'ici dans le canton pour augmenter ses droits.

M. E. Giroud, député et secrétaire de la FOMH, analysa l'initiative féministe et présenta le projet au Grand Conseil qui sera prochainement soumis à l'électeur. Il prévoit d'accorder aux communes la faculté d'inclure dans leur règlement, que le droit de vote est reconnu aux citoyennes.

Ce projet va donc moins loin que la demande d'initiative. Pourtant son acceptation aurait une valeur de principe et marquerait une étape. M. E. Baumgartner, député et maire de Bienne, expliqua comment il a été gagné à la cause féministe. Il souligna pourquoi il est indiqué de commencer par la revendication des droits communaux. Partout en Suisse où l'on demandait un droit de vote intégral, il a été repoussé à une majorité écrasante. A Soleure où les demandes étaient limitées — comme elles le seront dans le canton de Berne — on est arrivé à un résultat beaucoup moins décevant. Les 492 communes bernoises présentent des caractères très différents et il est de bonne guerre de laisser à chacune la possibilité de régler ce problème selon son propre jugement.

M. M. Jobin, député et avocat à Saignelégier, étudia les chances de la campagne qui va s'ouvrir, dont il esquissa le processus évolutif.

Et M. le pasteur E. Estienne de terminer cette belle journée en remerciant le Comité jurassien d'initiative, et d'une façon toute particulière sa dévouée présidente, Mlle Eguet. Cette journée a permis la communion de différentes familles spirituelles du pays, afin de regarder ensemble dans la même direction.

M. A. C.

BERNE

Groupe romand

Pour sa première réunion de la saison, au début de septembre, le groupe féministe romand de Berne a eu le grand privilège d'entendre Mlle J. Bardet, assistante de police à Lausanne. Privilège certes, car peu de femmes peuvent se vanter d'apporter à leur auditoire une expérience aussi directe et variée. Tout ce qui, dans le travail de la police, concerne les femmes, les enfants et la famille, passe entre les mains de l'assistante de police — des querelles de palier et du vol à l'étalage, à la prostitution, les atteintes aux mœurs et les enlèvements de mineurs. Si ce métier a passé et passe encore pour peu féminin, il suffit d'entendre Mlle Bardet pour se rendre compte que, si c'est un des plus durs qu'une femme puisse exercer, c'est aussi un des plus beaux et des plus attachants et que, pour y réussir, il faut avoir non seulement « la tête froide, mais aussi le cœur chaud et y rester féminine jusqu'au bout des ongles ! »

Mais, selon Mlle Bardet, il ne suffit pas de se pencher sur des cas isolés et d'essayer de replâtrer un mal déjà fait, il faut tenter de l'empêcher. Tant que chez nous les femmes — et surtout les femmes seules — seront si mal défendues, ce que les faits démontrent chaque jour, on ne pourra pas grand chose, et seul le droit de vote permettra de créer la protection qui nous manque. Une telle affirmation, de la part d'une personne si bien placée pour voir la vie en face et non derrière les murs de son confortable salon, ne peut que donner un renouveau d'énergie et de courage à toutes celles qui luttent pour l'amélioration du sort de la femme suisse.

Ainsi préoccupé du sort de la femme suisse, le groupe a consacré sa réunion d'octobre à l'étude des programmes que les différents partis ont établis en vue des prochaines élections au Conseil National. Car, en attendant de pouvoir nous occuper nous-mêmes de nos propres intérêts, selon les méthodes qui nous sont propres, force nous est de nous contenter d'examiner comment ces partis se les représentent et comment ils les satisfont. Las ! après avoir entendu plusieurs exposés, parfois très fouillés, et après nous être rendus compte que bien peu de chose de notre vie nationale échappe à la vigilance et à la sollicitude de nos politiciens, nous avons dû convenir que la femme et ses préoccupations tiennent très, très peu de place dans les pensées de ces messieurs.

Ils auraient dès lors mauvaise grâce à se plaindre si nous leur rappelons, quelquefois un peu trop énergiquement à leur gré, que la femme suisse aussi est une personne et qu'elle entend être traitée comme telle.

M. C.

DEPUIS 1904
Aeschbach

Le grand spécialiste du
TAPIS
P. KÖNIG & Cie
Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne

message qui se dégage de ces semaines d'études.

Le monde a considérablement changé : il nous pose des problèmes, on a découvert des sources d'énergie telles qu'il y aura économie d'énergie humaine dans les tâches grossières et au contraire, demande de techniciens et d'intellectuels pour créer et entretenir les machines. Comment orienter les humains incapables de tâches autres que grossières ?

La circulation rapide et intense met des groupes humains, encore frustes, en contact avec des techniques perfectionnées ? Comment empêcher que les valeurs de ces civilisations anciennes ne soient perdues sans contre-partie ?

Aujourd'hui, une action, pour être effective, doit être exercée par des groupes sociaux importants ? Comment guider les individus qui avaient besoin de se mouvoir dans les groupes restreints de la famille, de la communauté immédiate et qui se trouvent nantis d'une liberté écrasante ?

Comment éviter le choc brutal des cultures humaines qui se rencontrent maintenant dans un monde aux dimensions réduites ? Comment empêcher qu'on abandonne hâtivement les contraintes traditionnelles, sans adopter pour autant les contraintes nouvelles des civilisations plus techniques ?

Tous ces problèmes ont été créés par les forces nouvelles que les savants ont déchaînées... aux intellectuels de canaliser ces forces, leur devoir est impérieux. Les femmes diplômées des universités ont un rôle particulier à jouer qui découle de leurs caractéristiques : elles ont été formées par l'université, donc elles doivvent agir sur le plan international, puisque toutes les recherches universitaires sont à l'échelon universel aujourd'hui.

Elles sont dressées à l'acquisition scientifique des connaissances. A quoi tend la connaissance ? A la prévision de l'avenir. Elles sont donc tenues de connaître l'homme et les groupes humains actuels et passés, car les groupes humains sont diversement colorés par leurs divers systèmes de valeur et, afin de ne pas laisser disparaître les valeurs fines et supérieures, il faut les connaître pour les préserver.

Enfin, elles sont femmes, elles ont toutes une mission d'éducatrice ; elles sont chargées de ménager les transitions entre le passé et l'avenir et de respecter partout le milieu, le paysage particulier où le monde nouveau doit s'édifier. Nous femmes, avons la mission d'établir une charnière entre le passé et l'avenir, c'est à nous de préserver les trésors du passé et d'inventer les solutions de l'avenir.

Nous nous excusons de cette analyse squelettique, imposée par le manque de place, au lieu du discours direct, profond, imagé, plein de suggestions constructives qui nous fut offert. Des applaudissements nourris, des paroles senties de Mlle A.-M. Du Bois remercièrent Mlle Préaux et, au cours du repas qui suivit, à la Bonne Auberge, M. le vice-recteur Wenger, représentant l'Université, sut dire l'impression que lui avait faite un tel exposé définissant exactement la position présente des intellectuels.

Mme Henrici dit encore, à Mlle Keller, la reconnaissance que lui voue l'Association suisse, puis chacune emportant quelques fleurs des corbeilles, si artistiquement composées par notre botaniste, présidente genevoise, Mlle Vautier, on s'en fut, pour se retrouver au thé d'adieu de La Bergerie.

A l'an prochain, sur le Rhin, où la section de Bâle nous invite.